

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° I-CF1993

présenté par

M. Le Fur

-----

### ARTICLE 7

Après l'alinéa 194, est inséré un alinéa 195 ainsi rédigé :

« XXII - Le Gouvernement remet chaque année un rapport évaluant l'application du présent article. Ce rapport intégrera notamment le nombre de structures ayant bénéficié des aides au titre des zone labélisées France ruralité revitalisation et France ruralité revitalisation plus au regard du nombre d'organismes éligibles. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à mieux connaître le nombre de structures ayant bénéficié des dispositifs France ruralité revitalisation et France ruralité revitalisation plus et de le comparer aux nombres de structures éligibles dans les territoires concernés.